



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Province de Québec Comté de Témiscamingue Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 8 juin 2021 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi à la salle du conseil, située au 2, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Lorrainville, **exceptionnellement sans la présence du public**, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 qui dit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, le tout suivant le prolongement de l'état d'urgence jusqu'au 11 juin 2021, par l'arrêté ministériel 2021-040.

Sont présents :

- M. Jacques Boucher, conseiller n° 1
- M^{me} Mélanie Roy, conseillère n° 2
- M. Alain Pelletier, conseiller n° 3
- M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 4
- M. Réjean Paquin, conseiller n° 5
- M. Gaétan Rocheleau, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire, présent au bureau municipal de Lorrainville

Présence également de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/ secrétaire-trésorière, au bureau municipal de Lorrainville

8331-06-21

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

8332-06-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021 a été remis électroniquement le 5 juin 2021 à tous les élus;

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal est adopté et signé, tout comme s'il avait été lu.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8333-06-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Adoption des comptes et salaires de mai 2021, vérifiés par M. Alain Pelletier, conseiller numéro 3, et M. Gaétan Rocheleau, conseiller numéro 6

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes de mai 2021, au montant de 106 602,32 \$ et les salaires nets de mai 2021, au montant de 34 117,71 \$, vérifiés par M. Alain Pelletier, conseiller numéro 3, et M. Gaétan Rocheleau, conseiller numéro 6, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Je, soussignée, Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ont été autorisées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Lorrainville ce 8 juin 2021.

(S) Francyne Bleau

Francyne Bleau

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Première période de questions (15 minutes)

Première période de questions (15 minutes). Il n'y a personne dans la salle. La séance ordinaire est tenue exceptionnellement sans la présence du public, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'Arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Un avis public a été mis sur le site Web de la municipalité le 25 mai 2021 afin que les citoyens puissent envoyer leurs questions avant 16 h 30 le 8 juin 2021.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapport de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, concernant les dossiers en cours pour le mois de mai 2021;
- Rapport de la voirie pour le mois de mai 2021;
- Rapport de M^{me} Josée Beaugard, inspectrice municipale en bâtiment et gérante des infrastructures, pour le mois de mai 2021;
- Rapport de M. Adil Fouassi, technicien en eau, pour le mois d'avril 2021;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

- Rapport de M. Robert Hénault, préposé aux communications, pour le mois de mai 2021;
- Rapport M^{me} Marguerite Lachance, soutien à l'administration, pour le mois de mai 2021;
- Rapport de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale adjointe, pour le mois de mai 2021;
- Rapport de M^{me} Lise Wambacq, directrice administrative des opérations, pour le mois de mai 2021;
- Registre du coronavirus de mai 2021;
- Correspondance;
- Information et échange;
- États financiers de janvier à avril 2021.

Lecture et dépôt du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS
SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

**PRÉSENTÉ PAR
MONSIEUR SIMON GÉLINAS, MAIRE
LE 8 JUIN 2021**

RAPPORT FINANCIER 2020

Rapport financier vérifié par Daniel Tétrault, C.P.A. inc.
conformément aux dispositions de l'article 176.22
du Code municipal du Québec



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

RÉSULTATS 2020

→ Revenus de fonctionnement :	2 253 166 \$
→ Excédent de fonctionnement :	10 716 \$

Au 31 décembre 2020

→ Actifs non financiers (immobilisations) :	7 696 945 \$
→ Endettement total net à long terme :	1 312 186 \$
→ Excédent de fonctionnement non affecté :	1 184 \$
→ Excédent de fonctionnement affecté :	133 744 \$
→ Réserve financière et fonds réservés :	33 897 \$

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2020

- Borne de recharge à la bibliothèque ;
- Achat d'un camion usagé ;
- Achat d'une gratte ;
- Changement des lampadaires de rue pour du DEL ;
- Achat d'une niveleuse ;
- Travaux sur la rue St-Joseph ;
- Achat d'équipements pour la santé et la sécurité ;
- Travaux d'aménagement au stadium ;
- Adhésion à l'Écocentre de Fabre ;
- Projet petites terres.

Page 2 de 2

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Adoption du règlement n° 177-04-2021 modifiant le règlement de zonage n° 05-08-95;
- 6.2 Adoption du règlement n° 178-05-2021 modifiant le règlement n° 151-09-2018 sur la gestion contractuelle;
- 6.3 Permission au Comité événementiel pour faire des feux d'artifice à la St-Jean-Baptiste;
- 6.4 Changement du calendrier des séances du conseil dû aux élections;
- 6.5 Autorisation de signature de la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville 2021-2025;
- 6.6 Adopter le futur contrat de travail de M^{me} Lynda Gauvin, comme directrice générale/secrétaire-trésorière à partir du 1^{er} janvier 2022;
- 6.7 Poursuivre les conditions de l'annexe de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, jusqu'au 4 janvier 2022;
- 6.8 Autorisation à ClicSÉQR pour M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale adjointe;
- 6.9 Autorisation générale de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale adjointe;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- 6.10 Diffusion du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe conformément à l'article 176.2.2;
- 6.11 Prendre acte de la démission de M. Robert Hénault, préposé aux communications;
- 6.12 Autorisation d'affichage pour le poste d'agent de développement, loisirs et communications pour engagement le ou vers le 23 août 2021;
- 6.13 Tarifs du personnel électoral 2021;
- 6.14 Achat d'une remorque dompeur;
- 6.15 Appui à la municipalité de Béarn pour l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires;
- 6.16 Demande de commandite pour la salle Lorraine pour juillet 2022;
- 6.17 Autorisation de mettre trois terrains à vendre.

8334-06-21

Adoption du règlement n° 177-04-2021 modifiant le règlement de zonage n° 05-08-95

ATTENDU QUE l'avis de motion du projet de règlement n° 177-04-2021, modifiant le règlement de zonage n° 05-08-95 a été donné le 13 avril 2021;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été présenté et adopté le 13 avril 2021;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été annoncée par un avis public publié dans le journal « Le Lien », sur le site Web de la municipalité et conformément au règlement n° 170-02-2020 sur les modalités de publication des avis publics;

ATTENDU QUE l'assemblée publique a eu lieu le 11 mai 2021 à 19 h 55;

ATTENDU QUE voici un résumé du règlement :

« **Article 2** : Le plan de zonage est modifié pour ajouter une zone Re d'une superficie approximative de 8 hectares. »

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été présenté et adopté le 11 mai 2021;

ATTENDU QUE l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été affiché du 12 mai 2021 au 31 mai 2021 et que personne n'a fait de demande;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le règlement n° 177-04-2021 modifiant le règlement de zonage n° 05-08-95.

« Adopté »

3461



No de résolution
ou annulation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8335-06-21

Adoption du règlement n° 178 05-2021 modifiant le règlement n° 151-09-2018 sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE l'avis de motion a été adopté le 11 mai 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et adopté le 11 mai 2021;

ATTENDU QUE « Le but du règlement est de favoriser l'achat québécois jusqu'au 25 juin 2024 »;

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le règlement n° 178-05-2021 modifiant le règlement n° 151-09-2018 sur la gestion contractuelle.

« Adopté »

8336-06-21

Autorisation pour des feux d'artifice pour la St-Jean-Baptiste

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande du Comité événementiel pour faire des feux d'artifice au Centre Richelieu le 24 juin 2021;

ATTENDU QUE le Comité événementiel s'engage à promouvoir la distanciation sociale et les non-atroupements, donc la publicité sera faite en conséquence;

ATTENDU QUE l'artificier sera un professionnel avec carte et permis et qu'il sera seul;

ATTENDU QUE les citoyens seront invités à regarder les feux d'artifice de leurs voitures et de leurs maisons;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville permette au Comité événementiel de tenir cette activité tant que les consignes de non-atroupements et de distanciation sociale sont suivies;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande qu'un pompier soit disponible sur les lieux.

« Adopté »

8337-06-21

Changement du calendrier des séances du conseil dû aux élections

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit changer la dernière séance du conseil municipal avant les élections, car les mises en candidature et plusieurs dates ont changé;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE les mises en candidature sont du 17 septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021;

ATTENDU QUE le calendrier du conseil municipal adopté par résolution n° 8206-11-20 doit être modifié;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville modifie la séance du conseil du jeudi 7 octobre pour le **jeudi 30 septembre 2021**.

« Adopté »

8338-06-21

Autorisation de signature de la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville 2021-2025

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville avait sa « Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville » qui est échu au 31 mai 2021 et veut renouveler pour quatre ans soit du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2025;

ATTENDU QUE le Comité des ressources humaines a étudié et eu une présentation le 31 mai 2021 et que les corrections demandées ont été effectuées. Donc, le Comité des ressources humaines recommande au conseil municipal d'adopter la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville, tel que présenté;

ATTENDU QUE la « Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville » comprend les annexes suivantes :

- Annexe 1 Organigramme
- Annexe 2 Congés spécifiques
- Annexe 3 Liste des personnes salariées, leur ancienneté et leur statut au 31 décembre
- Annexe 4 Tables salariales
- Annexe 5 Droit acquis
- Annexe 6 Description de tâches pour le bureau administratif
- Annexe 7 Description de tâches pour la voirie
- Annexe 8 Règlement n° 152-10-2018 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lorrainville
- Annexe 9 Règlement n° 153-10-2018 Politique de tolérance zéro de la municipalité de Lorrainville
- Annexe 10 Règlement n° 159-11-2018 Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires
- Annexe 11 Programme de prévention en santé et sécurité au travail



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE les annexes suivantes seront mises à jour le 31 janvier de chaque année :

- Annexe 1 Organigramme
- Annexe 2 Congés spécifiques, si changement de la *Loi sur les normes du travail*
- Annexe 3 Liste des personnes salariées, leur ancienneté et leur statut au 31 décembre
- Annexe 5 Droit acquis
- Annexe 6 Description de tâches pour le bureau administratif
- Annexe 7 Description de tâches pour la voirie

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte l'annexe 4 « Tables salariales » provenant du mandat octroyé à Management 360 inc. tel que présenté;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte la « Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2025, tel que présenté en 134 pages;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Simon Gélinas, maire et M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer cette politique.

« Adopté »

8339-06-21

Adopter le futur contrat de travail de M^{me} Lynda Gauvin, comme directrice générale/ secrétaire-trésorière à partir du 1^{er} janvier 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a embauché M^{me} Lynda Gauvin en date du 20 janvier 2020 comme secrétaire-trésorière adjointe en prévision du poste de directrice générale/secrétaire-trésorière au 1^{er} janvier 2022;

ATTENDU QUE le Comité des ressources humaines a étudié le contrat présenté par M^{me} Gauvin le 31 mai 2021 et a apporté les corrections voulues;

ATTENDU QUE le Comité des ressources humaines recommande l'adoption du futur contrat de travail de M^{me} Lynda Gauvin;

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte comme recommandé le contrat de travail de M^{me} Lynda Gauvin, comme directrice générale/secrétaire-trésorière en date du 1^{er} janvier 2022;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Simon Gélinas, maire, à signer le futur contrat de travail de M^{me} Lynda Gauvin.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8340-06-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Poursuivre les conditions de l'annexe de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/ secrétaire-trésorière, jusqu'au 4 janvier 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a engagé une nouvelle directrice générale/secrétaire-trésorière en date du 1^{er} janvier 2022, donc M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière actuelle, quittera son emploi le 3 janvier 2022;

ATTENDU QUE M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, prendra deux semaines de vacances à partir du 6 décembre 2021 ensuite utilisera ses congés fériés et mobiles;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prolonge les conditions de l'annexe de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, jusqu'au 4 janvier 2022;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à conserver le vieil ordinateur tel que spécifié à l'article 9;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à conserver le numéro de téléphone du cellulaire tel que mentionné à la résolution n° 7435-08-17;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville payera à M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, les banques de temps restantes de 2021 et 2022 en janvier 2022.

« Adopté »

8341-06-21

Autorisation à ClicSÉQUR pour M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale adjointe

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut nommer une nouvelle représentante autorisée pour ClicSÉQUR;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut nommer une nouvelle responsable des services électroniques pour ClicSÉQUR;

ATTENDU QUE cette résolution annule les résolutions n° 5770 09-11 et n° 7401-06-17;

ATTENDU QUE le numéro d'entreprise est : NEQ 8831845159;

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale adjointe, à :



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- Consulter le dossier de la municipalité de Lorrainville et agir au nom et pour le compte de la municipalité de Lorrainville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité de Lorrainville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de la municipalité de Lorrainville aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité de Lorrainville, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de la municipalité de Lorrainville à ClicSÉQR – Entreprise et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de la municipalité de Lorrainville et agir au nom et pour le compte de la municipalité de Lorrainville, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, qui peut être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et acceptées.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Lynda Gauvin représentante autorisée pour ClicSÉQR et révoque celui de M^{me} Marguerite Lachance, formatrice à l'administration;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Lynda Gauvin responsable des services électroniques pour ClicSÉQR et révoque celui de M^{me} Marguerite Lachance, formatrice à l'administration;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte que le ministre du Revenu communique à M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale adjointe, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité de Lorrainville et qui sont nécessaires à l'inscription et au fonctionnement à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

« Adopté »

8342-06-21

Autorisation générale de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale adjointe

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a embauché M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale adjointe, pour occuper les fonctions de directrice générale/ secrétaire-trésorière au 1^{er} janvier 2022;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Lynda Gauvin à signer pour et au nom de la municipalité de Lorrainville, tout document officiel requis dans le cadre de ses fonctions.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8343-06-21

Diffusion du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe conformément à l'article 176.2.2

ATTENDU QUE suite à la lecture et dépôt du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, par le maire, M. Simon Gélinas;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville publie le rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe conformément à l'article 176.2.2, à chaque adresse postale sur le territoire de la municipalité de Lorrainville.

« Adopté »

8344-06-21

Prendre acte de la démission de M. Robert Hénault, préposé aux communications

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu la lettre de démission de M. Robert Hénault effective le 30 juin 2021 pour prendre sa retraite définitive;

ATTENDU QUE M. Robert Hénault a été engagé à la municipalité de Lorrainville le 7 août 2019 par résolution n° 7939-08-19;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville tient à le remercier pour ses bons services;

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte de la démission de M. Robert Hénault, préposé aux communications.

« Adopté »

8345-06-21

Autorisation d'affichage pour le poste d'agent de développement, loisirs et communications pour engagement le ou vers le 23 août 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire engager un agent/agente de développement, loisirs et communications;

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à afficher le poste d'agent/agente de développement, loisirs et communications au taux de 27,50 \$. Les entrevues sont prévues le 9 août 2021 et la date d'embauche le ou vers le 23 août 2021.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8346-06-21

Tarifs du personnel électoral 2021

ATTENDU QUE M^{me} Francyne Bleau, présidente d'élection, avise le conseil municipal que l'élection générale se tiendra le 7 novembre 2021, le vote par anticipation sera le 31 octobre 2021, la mise en candidature se fera du 17 septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021;

ATTENDU QUE M^{me} Francyne Bleau, présidente d'élection, présente un budget d'environ 11 225 \$ pour la rémunération du personnel électoral et les fournitures. Il a été prévu au budget 2021 un montant de 11 700 \$;

ATTENDU QUE le tableau présenté représente seulement les heures travaillées en dehors de la semaine de travail pour les employés municipaux;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accorde la rémunération telle que présentée pour l'engagement du personnel électoral.

« Adopté »

8347-06-21

Achat d'une remorque dompeur

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire acheter une remorque dompeur, car on n'achètera pas de camion 10 roues comme prévu au plan triennal;

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat à Soudure Arco, seul soumissionnaire, au coût de 14 801 \$ plus taxes;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville utilise le budget du camion 10 roues au plan triennal.

« Adopté »

8348-06-21

Appui à la municipalité de Béarn pour l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut appuyer la municipalité de Béarn dans sa demande de subvention de coopération intermunicipale pour assurer la pérennité de l'entente en eau;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville est dans l'entente intermunicipale depuis 2015 où il y avait quatre municipalités et maintenant en 2021 on est rendu à huit municipalités ce qui est un grand succès;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE les municipalités de Béarn, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, Saint-Eugène-de-Guigues désirent présenter un projet de subvention de coopération intermunicipale pour l'entente intermunicipale relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville appuie la municipalité de Béarn dans sa demande de subvention de coopération intermunicipale pour l'entente intermunicipale relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à participer au projet de subvention de coopération intermunicipale pour l'entente intermunicipale relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme la municipalité de Béarn organisme responsable du projet.

« Adopté »

8349-06-21

Demande de commandite pour la salle Lorraine pour juillet 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de commandite de l'EMR pour tenir une soirée retrouvaille du 40^e anniversaire d'anciens élèves 1^{er}, 2 et 3 juillet 2022 au Centre Richelieu;

ATTENDU QUE les dates sont non disponibles, il y a déjà une réservation pour un mariage remis depuis 2020 dû à la COVID-19;

Il est proposé par M^{me} Aline Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville ne commanditera pas les retrouvailles 2022.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8350-06-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Autorisation de mettre trois terrains à vendre

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut mettre ses trois terrains à vendre avec Proprio Direct;

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville mette en vente les terrains suivants :

- 2, rue Therrien
- 81, rue Bellehumeur
- 85, rue Bellehumeur

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires pour la municipalité de Lorrainville.

« Adopté »

Deuxième période de questions (15 minutes)

Deuxième période de questions (15 minutes). Il n'y a personne dans la salle. La séance ordinaire est tenue exceptionnellement sans la présence du public, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'Arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Un avis public a été mis sur le site Web de la municipalité le 25 mai 2021 afin que les citoyens puissent envoyer leurs questions avant 16 h 30 le 8 juin 2021.

Mot du maire concernant les points suivants : - Portes ouvertes des petites terres : beaucoup d'engouement - Le pavage de la rue principale - Passez un bon été et on se revoit en août.

8351-06-21

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 35.

« Adopté »

Simon Gélinas
Maire

Francyne Bleau, g.m.a.
Directrice générale/
secrétaire-trésorière

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »